



Vibrations éolienne sur pignon

Par **myriam11200**, le **15/03/2013** à **14:17**

Bonjour,rrnrJe me tourne vers vous aujourd'hui espérant être conseillé.rnrnNous avons fais installé une éolienne sur pignon en août 2012 et subissons depuis des vibrations à l'intérieur de la maison.rnrnApparemment ce problème état connu des professionnels mais ils se sont bien gardé de nous en informé "aucunes nuisances sonore n'a été constaté à l'intérieur des habitations" voilà ce qu'ils ont dis.rnrnNous avons signalé ces vibrations à la société par courrier RAR en janvier 2013.rnLe responsable technique très gentil est intervenu immédiatement.rnLa 1ère intervention a échouée, il est donc intervenu une seconde fois à notre demande, tentant ainsi une de nos idées pour remédié à ces vibrations.rnrnSeconde intervention vaine, les vibrations sont toujours aussi forte et tellement gênante la nuit qu'elle nous réveille. Nous en sommes au point d'appréhender que le vent se lève.rnNous craignons en plus des dommages plus important sur notre maison.rnL'installation a 7 mois et est sous garantie.rnrnSommes nous en droit de demander le démontage ainsi que le remboursement de l'installation ?rnrnMerci infiniment pour votre aidernrnCordialement

Par **kataga**, le **15/03/2013** à **14:53**

oui.rnVous n'avez pas une assurance défense recours dans votre police multirisques habitation ?

Par **myriam11200**, le **15/03/2013** à **15:01**

Oui nous avons une protection juridique mais souhaitons avant tout tenté un accord

amiable.rnrnPour cela j'aurai souhaité savoir quel sont nos droits et si je peux me référé à un article de loi.rnrnMerci

Par **kataga**, le **16/03/2013** à **08:02**

bonjour,rnOui, par exemple l'article 1792 du code civil.rnMais vous avez déjà perdu beaucoup de temps ... et votre assurance s'occupera elle-aussi bien sûr de rechercher un accord amiable avec ses juristes.rnAutrement dit, vous perdez du temps pour pas grand chose ..

Par **myriam11200**, le **18/03/2013** à **15:28**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, c'est à la demande de notre protection juridique que nous tentons une dernière approche par courrier RAR.rnrnEn tout cas mercirnCordialement